

Une mobilisation déterminante



Aussi dans ce numéro: **Contre la création d'un ordre professionnel**
Violence en milieu de travail **L'AGCS et l'éducation** **Le financement des universités**
La bataille des cégeps **Un texte de Louis Cornellier**

La bataille des cégeps

Dans un discours prononcé devant 700 personnes du milieu des affaires le 27 avril dernier, madame Jérôme-Forget a indiqué que les cégeps sont partie intégrante des projets prioritaires en vue de la « modernisation de l'État »! Alors que le ministre de l'Éducation Pierre Reid tente de nous faire croire que le *Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial* s'inscrit dans une démarche démocratique en vue de les améliorer, sa collègue du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget, confirme que la question est au cœur de la réingénierie de l'État. Compte tenu du poids de madame Jérôme-Forget au sein du gouvernement, le ministre Reid a l'air de faire diversion sur les projets réels du gouvernement: ceux de réduire les responsabilités de l'État en matière d'accès à l'éducation.



Les cégeps, comme terrain de jeu!

Bien plus, dans les nouvelles dispositions de gouvernance en ligne, la consultation via un site internet constituerait une avancée concrète sur le plan démocratique! Et oui, les cégeps sont un beau terrain de jeu assisté par ordinateur! Messieurs et mesdames du gouvernement, vous seriez mieux de penser à une authentique réforme du mode de scrutin pour faire progresser la démocratie!

On peut s'amuser à faire *reset/clear* avec les cégeps ou les offrir à des partenariats locaux, plus ou moins publics. Mais si on veut offrir un avenir à la jeunesse du Québec et lui permettre de demeurer à l'avant scène de l'innovation, on doit non seulement soutenir les cégeps mais aussi leur garantir la capacité d'offrir une formation de qualité par le maintien du réseau et de la diplomation ministérielle.

La bataille des cégeps, partie intégrante de la lutte contre Charest!

Le Forum du ministre Pierre Reid permettra à plusieurs protagonistes qui se sont déjà annoncés, d'exprimer à nouveau leurs propositions de prise de contrôle des cégeps. Quant à la FNEEQ, nous chercherons à utiliser l'occasion offerte pour promouvoir un projet collégial en continuité avec les valeurs démocratiques qui fondent le réseau des cégeps. Mais ce forum sera aussi l'occasion d'engager à nouveau la bataille pour les cégeps qui se poursuivra certainement à l'automne. Pour faire face à la charge contre les cégeps, il faudra encore plus compter sur le mouvement général de contestation du gouvernement Charest qui se développe dans tous les secteurs économiques et sociaux au Québec.

Nous avons des propositions pour améliorer l'enseignement collégial! Mais il y a une condition toutefois pour qu'elles soient mises en œuvre, les cégeps doivent pouvoir poursuivre leur mission!



Ronald Cameron
Président

SOMMAIRE

- 3 Une mobilisation déterminante
- 6 Statistiques : présence des femmes à la FNEEQ
- 7 Contre la création d'un ordre professionnel
- 8 Agir contre le harcèlement psychologique et la violence au travail
- 10 Accord général sur le commerce et les services – L'éducation menacée
- 12 Bilan de la Commission sur le financement des universités
- 13 Contre les fossoyeurs des cégeps humanistes
- 15 L'organisation du travail au temps de la réforme scolaire
- 16 Expérience inoubliable au Guatemala
- 17 Retour sur les élections au Salvador
- 18 Conférence sur l'éducation en Palestine
- 19 À la défense des cégeps Fneeqeries

CARNETS est la publication officielle de la Fédération nationale des enseignants et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN). La FNEEQ représente plus de 23 500 membres dans les cégeps, établissements privés et universités. Au Québec, elle est l'organisation syndicale la plus représentative de l'enseignement supérieur.

FNEEQ, 1601, avenue De Lorimier,
Montréal (Québec) H2K 4M5
Tél.: 514 598-2241 – Téléc.: 514 598-2190
fneeq.reception@csn.qc.ca www.fneeq.qc.ca

Rédacteur en chef: Ronald Cameron
Coordination et rédaction: France Désaulniers
Collaborations: Marie-Josée Bourget, Louis Cornélius,
Martin Courval, François Cyr, Dominique Daigneault,
Louis Hallé, Laval Rioux, Véronick Talbot, Céline Twigg,
Claude Vaillancourt

Photo de la couverture: Michel Hébert

Caricature: Boris

Graphisme: Brunel Design

Impression: Les travailleuses et les travailleurs

syndiqué-es d'Impart Litho – Tirage 11 500

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec,

Bibliothèque nationale du Canada

UNE MOBILISATION DÉTERMINANTE

Au cours des derniers mois, la négociation regroupée des chargées de cours des universités a mené de nombreux syndicats à conclure de nouvelles conventions collectives comportant des gains. Nous présentons ici deux textes relatant les luttes à l'Université Laval et à l'Université du Québec en Outaouais. Nous ferons un tour d'horizon des ententes convenues dans une prochaine édition.

L'analyse d'un grand match

C'est l'histoire d'une équipe. Une équipe bien dirigée, formée de vétérans et de recrues issues de la dernière séance de repêchage. Ou si vous préférez, ce pourrait être l'histoire d'un groupe de travailleuses et de travailleurs qui ont dit non à l'injustice et oui à la reconnaissance de leur travail. Ce sont les chargées de cours de l'Université Laval. Une histoire avec un happy end? Allez donc savoir! Nous sommes en pleines séries éliminatoires! « Soyons réalistes, exigeons l'impossible » cria le Che... un ancien chargé de cours si je ne m'abuse...

Martin Courval

Responsable des relations inter-syndicales

Saison régulière

Dans le creux du classement, le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval (SCCCUL) constitue l'équipe de la plus vieille université francophone en Amérique du nord. La plus vieille université et les conditions les plus arriérées. Le comité exécutif, entraîneur du SCCCUL, en a ras-le-pompon de ces conditions. Un travail de longue haleine se met en place: formation d'un comité de négociation, nombreuses assemblées générales pour la réalisation d'un cahier de demandes, discussion, tergiversations, consécration. La période d'échauffement est terminée. « Sommes-nous prêts? » cria un mouton de rouge vêtu du fond de la salle qui détalait aussitôt. La saison régulière tire à sa fin. Les chargées de cours de l'Université Laval s'en vont en séries exutoires.

Une longue première période

L'arbitre s'apprête à faire la mise au jeu. Il regarde les deux capitaines et leur rappelle que la convention sera échue en mai 2003. La capitaine du SCCCUL regarde droit dans les yeux le chef de file de la partie adverse, un certain Claudius Paradisus, empereur proclamé de Laval. La rondelle touche la patinoire, les deux équipes foncent droit devant, tournent autour de la puck. Le temps s'écoule, l'été roucoule, rien à signaler au grand amphithéâtre lavallois. Un lent début de match.



La fièvre des séries éliminatoires s'est emparée du SCCCUL

PHOTO GILLES FONTAINE

En septembre, on recommence. Première rencontre: l'employeur pose des questions sur le cahier de demandes. 2^e, 3^e, et 4^e rencontres, l'employeur pose des questions sur le cahier de demandes. 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e rencontres, l'employeur pose des questions sur le cahier de demandes. La partie patronale ne joue pas le jeu, elle analyse un match! Le comité exécutif se pose également des questions: quelles sont les intentions de l'employeur? Le *goon* de l'équipe s'écrit: « les boss ne jouent pas au hockey, ils font du patinage artistique! » Notre première ligne, le comité de négociation, est sur la glace depuis tout ce temps. Habités de jouer en finesse et habileté, ceux-ci regardent le *coach* et lui disent: « c'est le temps de relever le jeu! Faut jouer selon nos règles, imposer notre rythme. Il faut utiliser nos unités spéciales. » Pour gagner, il faut jouer ensemble.

L'équipe

La première ligne, c'est la négo. Ligne constituée de joueuses et de joueurs de différents gabarits avec des forces complémentaires. Compétente, rapide, concentrée et rigoureuse, notre ligne d'attaque est remarquable!

La deuxième ligne, notre comité de mobilisation. Sous l'auspice d'un joueur qui en a vu d'autres, une équipe se greffe autour de ce pilier. Cette ligne est redoutable et se prépare à jouer son rôle capital.

La troisième ligne, notre comité d'info et de communication. Très près de la deuxième ligne sur la patinoire, une équipe efficace se met en place autour d'une joueuse très expérimentée. Décidée, convaincante et d'une redoutable efficacité, elle ne s'en laissera pas imposer.

La quatrième ligne, les relations intersyndicales. Recrue du SCC-CUL, jeune vétéran du mouvement syndical, idéaliste, batailleur, habile dans les coins de patinoire, il n'accepte jamais d'être bafoué par un employeur véreux et insolent. Le rôle de cette ligne sera de permettre de créer des ouvertures aux autres membres de l'équipe en convainquant les 42 000 spectateurs (membres de l'Université Laval) que l'équipe des chargés-es de cours mérite de gagner.

Devant les buts, un énorme gardien décidé à ne plus se faire passer de sapins. Un gardien constitué de près de 400 membres, de la tête au pied. Il faut aussi s'assurer des finances pour ne pas crouler sous le poids de la dette. Un trésor de trésorier, le meilleur d'entre tous, s'assurera que nous pourrions évoluer *au fonds la caisse!*

Une équipe est née, prête à tout pour gagner. Un dynamisme contagieux. Une détermination inébranlable.

Deuxième période

Après le patinage artistique de la partie adverse, notre première ligne s'est tournée vers le reste de l'équipe: «Nous n'arrivons pas à «scorer» contre eux, faut changer le plan de match.» Les trois autres lignes sautent sur la glace. La 4^e ligne s'attaque aux relations intersyndicales. Faut d'abord convaincre la CADEUL et les associations étudiantes. Principaux acteurs et spectateurs du conflit en cours, leur rôle sera déterminant lors de cette joute. Les associations étudiantes donnent leur appui et deviennent de chauds partisans de notre équipe. Ils aiment notre qualité d'enseignement, notre passion, notre expertise, notre dévouement. Ces cris de la



PHOTO GILLES FONTAINE

foule vont fouetter nos troupes et maintenir notre enthousiasme. L'ensemble du mouvement étudiant officialise son appui. La foule est de not'bord! Nous obtenons l'aval de l'ensemble de la communauté universitaire, à l'exception de la Très Haute Administration (THA), nos adversaires sur la glace. Notre capitaine a semé, le SCCUL a récolté.

Les deuxième et troisième lignes vont jouer de près. La *Puma line* se met en place: rencontre préparatoire, élaboration de différents plans de match, entraînement intensif. La troisième ligne joue de finesse et prépare la glace: visibilité, sensibilisation auprès de la population et des médias, développement d'un réseau de contact.

Pendant ce temps, la négo se poursuit. Après 30 séances de négociation, un

seul bloc sur 10 est réglé. La partie patronale tente d'écouler le temps. Est-ce en raison de la *Commission parlementaire sur le financement des universités*? De la négociation des profs qui est sur le point de commencer en mars? Parce que l'employeur nous considère comme des salarié-es ne méritant pas le respect et la reconnaissance dus? Sommes-nous la solution au redressement du déficit universitaire? De nombreuses questions et bien peu de réponses. Une seule option nous apparaît comme inévitable: nous avons besoin d'un véritable arbitre dans ce match! Le SCCUL fera donc la demande d'une conciliatrice, qui arrive sur la glace en janvier.

La mobilisation s'accroît, des pétitions sont en circulation, les médias sont avisés. Nous contrôlons maintenant le centre de la patinoire. Nous ne perdons pas patience avec la rondelle, nous la gardons en notre possession.

Une troisième période effrénée

Dans la chambre, lors de la pause, nous nous sommes tous regardés. Nous jouons de robustesse ou de finesse, rien n'y fait. La grève nous apparaît comme le seul moyen de pression valide. L'employeur va bientôt se rendre compte de la force vive de notre groupe et de la détermination qui nous habite. Vote de grève le 14 janvier. Une mêlée générale bien orchestrée sur la patinoire: accentuation des moyens de pression, manifestation tintamarre, les trompettes de Jéricho tonnent, les *oums* résonnent, le recteur arrive dans le décor, tracts, affichage, hauts cris, rencontres d'étudiants, conférences, appui du Conseil central de Québec Chaudière-Appalaches, appuis des autres universités québécoises, visite de Claudette Carbonneau, appui des syndicats de cégeps, du conseil fédéral, du bureau fédéral, du conseil confédéral de la CSN. L'employeur riposte et laisse planer la rumeur du danger de la perte de la session pour les étudiantes et les étudiants. Nous canalisons nos forces,

démontrons notre fermeté et notre grande solidarité. Fin d'une période de compromis, début d'une grande mobilisation, on s'en va en supplémentaire.

Période supplémentaire

Après une semaine et demie de grève, nous rencontrons le gardien et ses membres dans une assemblée générale spéciale alors que la *Zamboni* prépare la glace. Le comité de négo

n'a pas d'autres choix que de présenter les gifles de l'employeur. Les membres sont estomaqués par tant de rudesse et d'obstruction. Ils s'approchent du micro. Les mots, comme des coups de bâton, vont fouetter l'ensemble des enseignants. «*Mon employeur est un peigne-cul!*» lance un philosophe. «*Donc, si j'ai bien compris, nous avons terminé les vacances, nous sommes réellement en grève!*» s'écrie un écrivain de renom. «*Notre*

lutte ne porte pas seulement sur ce que nous voulons, mais bien sur ce que nous valons!» cria l'écho. Respect, solidarité, lutte, victoire sont des mots qui reviennent et résonnent. Sous les so-so-so, ralliement autour de la négo. Les gens quittent la salle à la recherche d'une pancarte pour poursuivre la lutte jusqu'à la victoire décisive. Gonflés à bloc, les membres du comité exécutif savent pertinemment qu'ils ont un mandat clair: gagner!

suite page 6

EN OUTAOUAIS

Les 4 saisons de la grève des chargés-es de cours

Les chargés-es de cours passent normalement inaperçus dans les universités. À l'UQO, ce n'était pas différent d'ailleurs même si nous enseignons plus de 62 % des cours de 1^{er} cycle. Pourtant, nous avons brillé par notre absence pendant que nous faisons la grève!

Marie-Josée Bourget, présidente et Rosaura Guzman, resp. inform.

Rappelons que notre demande salariale représentait le salaire des professeurs pour leur seule tâche d'enseignement selon une étude de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) réalisée en 1998-1999. Alors que depuis cette période, les professeur-es ont signé deux conventions collectives avec des hausses salariales d'au moins 5% chacune, notre demande se basait toujours sur cette étude. Notre employeur, se disant en situation financière difficile, nous a proposé 2,2% d'augmentation salariale. Après l'entente de principe de nos collègues de l'Université du Québec à Chicoutimi, qui ont obtenu 13,5% sur 3 ans, il n'était pas question que les chargés-es de cours de l'UQO acceptent une entente à rabais...

Nous avons échelonné, à partir du 30 octobre 2003 date à laquelle nous avons obtenu un mandat de grève à 100%, divers moyens d'actions, puis de pression. Depuis la Journée nationale des chargés de cours célébrée le 24

novembre 2003 au cours de laquelle nous avons sensibilisé la communauté universitaire à notre cause touchant l'iniquité salariale, distribué des dépliants, des tracts, des «peanuts», des chocolats dans le temps de la Saint-Valentin avec des collants *Mon cœur*

L'employeur a aussi essayé de nous diviser en voulant abolir les frais de déplacement de nos membres venant de l'extérieur;

Au printemps, l'éveil, la reconnaissance, quand les représentantes et les représentants des autres syndicats de chargés-es de cours de la province sont venus en Outaouais nous appuyer, tout comme ceux du Conseil central des syndicats nationaux de l'Outaouais (CCSNO), de la CSN et de la FNEEQ et que nous avons mangé des hot-dogs à l'extérieur devant l'UQO à une température printanière;



PHOTO MICHEL HÉBERT

bat pour les chargés de cours, etc. Nous avons même fait signer une pétition par les étudiantes et les étudiants qui appuyaient notre cause.

Pendant la grève, sur les piquets, nous avons vécu toutes sortes d'émotions et traversé plusieurs variations de température.

En automne, la tristesse de devoir partir en grève générale illimitée et aussi d'apprendre que l'Université voulait annuler les stages de nos étudiantes et étudiants;

En hiver, la froideur des rencontres de négociations, leur lenteur, leur candence et les -30°C avec facteur vent.

En été, la joie, après deux semaines complètes de grève et 4 jours de débrayage, l'entente de principe à 5 h 45 du matin le samedi 3 avril 2004 et l'assemblée générale convoquée rapidement le dimanche 4 avril 2004 pendant laquelle les membres ont entériné à 98% l'entente de principe.

En automne encore, le soleil et l'ennuagement, heureux d'être retour sans aucune perte de traitement, mais accueil difficile de la part des étudiantes et étudiants.

La morale de cette histoire difficile, la cause des chargés-es de cours ne sera pas oubliée, et la lutte nous a unifiés et rendus plus forts.

Les quatre lignes se redéployent sur la glace avec une fougue inégale. Abattus par tant de solidarité et de détermination, les boss cafouillent, s'enfargent sur la ligne bleue, patinent sur la bottine, reçoivent des mises en échec. Leur attaque est anémique, la défensive est poreuse, la réplique n'arrive plus. Le samedi, la première ligne convoque l'équipe du SCCCUL. Près du téléphone, on nous annonce l'imminence de notre victoire. Nous gagnons sur l'ensemble de nos demandes. Rattrapage et augmentation salariale, abolition de la durée de vie des PECC, locaux pour les chargés de cours, instances payées, la liste est longue, les gains majeurs. Le jeu du match, un top corner de toute beauté: «la grève est payée!»

Victoire locale? Sans doute. Victoire nationale? Non, pas encore. La série n'est pas gagnée, mais nous savons comment la remporter. La partie finale se déroulera à la fin des conventions collectives de l'ensemble des universités affiliées à la FNEEQ. Ce match, souhaitons-le, portera sur la véritable reconnaissance des chargés de cours. Le salaire est nettement insuffisant pour l'ampleur de la tâche. Ce sera une offensive majeure qui devra être remportée par tous les moyens: politique, mobilisation commune, négociation concertée, information détaillée. Le plan de match en 2006 est simple. Un objectif à atteindre: le respect. Un seul moyen pour y arriver: **la solidarité.**

L'annonceur maison annonce les trois étoiles du match: «La première étoile, *the first star*, les militantes et militants du SCCCUL! La deuxième étoile, *the second star*, la FNEEQ. La troisième étoile, *the third star*, la CSN. L'ensemble des membres, tous en chœur et de cœur, vous salue et vous remercie. ▲

Bref portrait statistique de la présence des femmes à la FNEEQ

Dominique Daigneault

Comité femmes

L'automne dernier, nous recevions un questionnaire d'enquête de la part de l'Internationale de l'éducation (IE), intitulé *Rapport sur la condition des femmes dans les syndicats, l'éducation et la société*. Ce rapport sera présenté au prochain congrès de l'IE qui aura lieu à Porto Alegre en juillet 2004. Nous devions donc tracer un portrait de la participation des femmes dans les instances de la FNEEQ, afin qu'il soit joint au rapport final. Nous avons pensé qu'il serait intéressant de partager quelques résultats...



Pourcentages de femmes dans diverses instances de la FNEEQ :

• Déléguées officielles au dernier congrès de la FNEEQ	34,1 %	58/170
– Représentantes du regroupement cégep	35 %	36/103
– Représentantes du regroupement privé	13 %	1/7
– Représentantes du regroupement université	45 %	18/40
• Déléguées fraternelles au dernier Congrès de la FNEEQ ..	25 %	4/16
• Au bureau fédéral	42,8 %	6/14
• Au comité exécutif	25 %	1/4*
• Au comité de négociation du regroupement cégep	25 %	1/4
• Dans les divers comités	47,8 %	11/23
• Au comité de surveillance des finances	66 %	2/3
• Comité école et société	25 %	1/4
• Comité santé et sécurité	0 %	0/3
• Comité assurances et régimes de retraite	75 %	3/4
• Comité action internationale	66 %	2/3
• Comité sur la précarité	0 %	0/3
• Comité femmes	100 %	3/3

Mentionnons que le pourcentage de 43,5% tient compte de la représentation féminine à 100% du comité femmes, comité qui doit être exclusivement composé de femmes tel que stipulé dans les Statuts et règlements de la FNEEQ. Si l'on exclut du calcul les 3 membres de ce comité, le pourcentage se chiffre à 40% (8/20).

Depuis 1991, on peut constater qu'il y a toujours eu au moins une femme membre du comité exécutif. Celui de 1997-2000 fut même composé de 3 femmes et d'un homme. Constat intéressant : depuis 1991, 7 hommes différents et 7 femmes différentes ont occupé un poste au comité exécutif de la FNEEQ... Si la plupart des comités exécutifs sont composés majoritairement d'hommes, c'est qu'ils sont plus nombreux que les femmes à avoir réalisé plus d'un mandat!

Les enseignantes et les enseignants DISENT NON !

Dans son calendrier de réingénierie de l'État, le gouvernement libéral a l'intention de déposer un projet de loi instaurant un ordre professionnel pour les enseignantes et les enseignants du préscolaire, du primaire et du secondaire. Pourtant l'Office des professions, à la suite d'une vaste consultation menée en 2002 auprès des organismes actifs dans le secteur de l'éducation, avait émis l'avis contraire.

Céline Twigg

Déléguée à la coordination
du regroupement privé

D'entrée de jeu, faut-il le rappeler, la mission d'un ordre professionnel repose essentiellement sur la protection du public et ne vise pas, malgré une croyance populaire, la défense de ses membres ou la valorisation de la profession. En vertu du *Code des professions*, un ordre professionnel a l'obligation d'établir les critères d'accès et de pratique de la profession afin d'assurer la compétence et l'intégrité des membres qui la composent.

Or, plusieurs lois et règlements viennent déjà encadrer la profession; que ce soit, par exemple, sur le plan de l'accès à la formation, de l'admissibilité à la pratique ou encore des conditions d'exercice.

Parce qu'un ordre s'occupe entre autres des conditions d'admissibilité, de la formation, de l'inspection professionnelle et du contrôle disciplinaire, sa création signifierait le transfert de plusieurs pouvoirs actuellement exercés par le ministère de l'Éducation vers l'ordre professionnel. Les enseignantes et enseignants n'y voient aucun avantage à

Force est de constater que l'imposition d'un ordre par une législation ne ferait que désordonner tout ce qui est déjà bien encadré. Les expériences vécues en Ontario et en Colombie-Britannique en sont des exemples marquants. Ce sont toutes ces raisons qui ont amené les membres des syndicats du regroupement privé à

LES ACTIONS EN FÉVRIER

- Distribution du dépliant *Au-delà des illusions*
- Organisation de débats;
- Envoi de lettres aux directions générales, aux membres des conseils d'administration et des comités de parents;

ET EN MARS

- Organisation d'une journée visibilité par le port du macaron : *Un ordre professionnel: NON MERCI!*
- Signature d'une pétition.

poser plusieurs gestes pour faire connaître leur opposition à l'imposition d'un ordre professionnel.

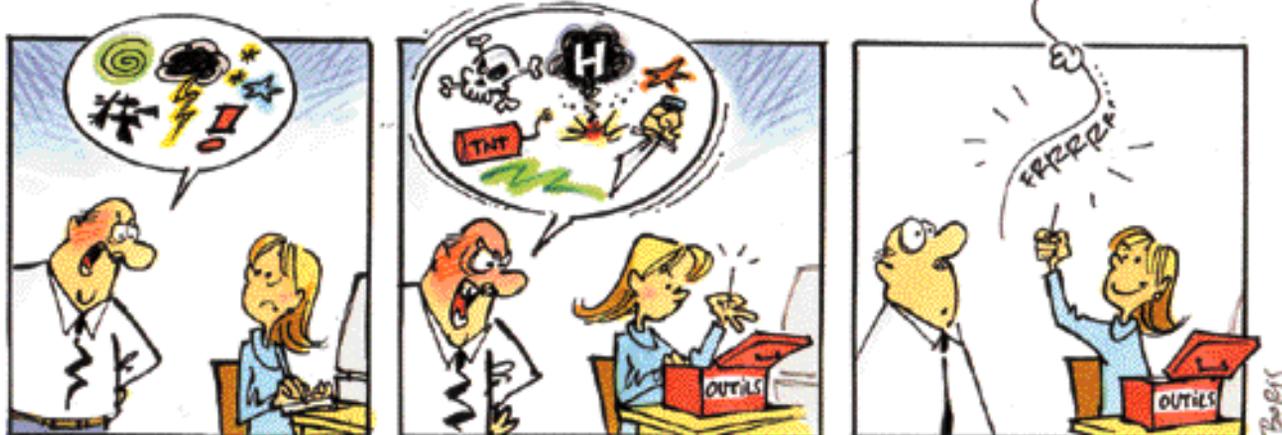
Par ailleurs, le 19 avril dernier, nous avons (Josée Roy adjointe au comité exécutif de la CSN, Caroline Senneville et moi) rencontré des membres du cabinet du ministre Reid afin de transmettre au gouvernement les raisons qui justifient notre opposition à la création d'un ordre professionnel. Les discussions se poursuivront lors d'une seconde rencontre prévue à la fin du mois de mai.

Nous continuerons de soutenir que la valorisation du travail des enseignantes et des enseignants passe avant tout par une reconnaissance réelle de leur contribution quotidienne à l'éducation des jeunes du Québec. ▲



Agir contre le harcèlement psychologique et la violence au travail

Le 1^{er} juin prochain, de nouvelles dispositions au sujet du harcèlement psychologique entreront en vigueur et seront intégrées dans la *Loi sur les normes du travail*. C'est pourquoi lors de la prochaine réunion du conseil fédéral en mai 2004, le comité femmes de la fédération déposera un document intitulé *Politique contre le harcèlement et la violence au travail*, guide de prévention et d'intervention. Ce document vise principalement deux objectifs: actualiser la politique type contre le harcèlement sexuel afin de l'adapter à la problématique globale du harcèlement et de la violence au travail et outiller les syndicats dans leur travail de prévention et d'intervention en cette matière.



Dominique Daigneault
Comité femmes

En Amérique du Nord, le Québec fait figure de pionnier en incluant de tels articles qui soulignent notamment la responsabilité de l'employeur à l'égard du harcèlement psychologique au travail en stipulant que «*Tout salarié a droit à un milieu de travail exempt de harcèlement psychologique. L'employeur doit prendre les moyens raisonnables pour prévenir le harcèlement psychologique et, lorsqu'une telle conduite est portée à sa connaissance, pour la faire cesser.*»

Le harcèlement psychologique est une problématique sociale dont on se préoccupe de plus en plus. En 1998, l'Organisation internationale du travail (OIT) publiait une étude sur le sujet, étude dans laquelle on soulignait l'augmentation des incidents de violence au travail dans

plusieurs pays. L'impact du harcèlement psychologique sur la croissance des problèmes de santé mentale au travail et de l'absentéisme qui en découle a suscité beaucoup d'intérêt pour cette problématique d'abord en Europe, puis au Québec. Le législateur définit le harcèlement psychologique comme étant «*une conduite vexatoire se manifestant soit par des comportements, des paroles, des actes ou des gestes répétés, qui sont hostiles ou non désirés, laquelle porte atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique du salarié et qui entraîne pour celui-ci un milieu de travail néfaste.*»

Pour que l'on considère qu'il y a harcèlement psychologique dans une situation donnée, l'intention derrière les gestes n'a pas à être démontrée, seuls les effets sur la personne visée (ou les personnes visées) seront considérés. Toutefois, comme le mentionne la Commission des

normes du travail, les quatre éléments centraux de la définition devront être présents et démontrés lors du travail d'enquête. Ces éléments sont les suivants:

1 D'une conduite vexatoire ayant un caractère de répétition ou de gravité:

Il s'agit d'attitudes, de paroles ou de gestes, qui s'avèrent blessants ou abusifs pour la personne ou les personnes qui les subissent. Lorsque ces conduites sont prises de façon isolée, elles peuvent sembler anodines, mais leur caractère répétitif peut permettre de conclure à une situation de harcèlement. Parfois, un seul événement peut être considéré comme du harcèlement selon sa gravité et si l'effet qu'il génère persiste dans le temps.

2 D'un caractère hostile et non désiré:

Il n'est pas absolument nécessaire que la victime ait exprimé sa désapprobation pour que soit reconnu le caractère non désiré.

③ **D'une atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique:** Les conduites de harcèlement ont un impact négatif sur les personnes qui les subissent. Elles peuvent se sentir diminuées ou dévalorisées, et ce, tant sur le plan personnel que professionnel.

④ **D'un milieu de travail néfaste:** Le milieu de travail devient dommageable pour les personnes qui subissent du harcèlement. Par exemple, elles peuvent se retrouver isolées du groupe.

Lorsque l'on parle de harcèlement psychologique au travail, il n'est nullement question de l'exercice normal du droit de gestion du patron ou

de la question des conflits au travail. Il peut parfois arriver que le harcèlement origine de conflits mal résolus ou mal gérés. Toutefois, un conflit peut naître et contribuer à enrichir la vie au travail, par exemple, en permettant de clarifier les points de vue de chacun et de chacune et de faire avancer les idées et les solutions. De même, l'exercice par l'employeur des activités de gestion, lorsque celles-ci sont accomplies de façon adéquate, non abusive et sans discrimination, ne constituent pas non plus du harcèlement psychologique. Il en va ainsi du stress au travail qui peut trouver sa source ailleurs que dans une situation de harcèlement psychologique. Toutefois, les contextes de travail qui cumulent les facteurs

de stress peuvent augmenter le risque de voir apparaître du harcèlement psychologique.

Enfin, rappelons qu'au sujet du personnel syndiqué, la Commission des normes du travail mentionne que: «*Les dispositions de la Loi sur les normes du travail en matière de harcèlement psychologique sont réputées faire partie intégrante de toute convention collective. Le salarié syndiqué qui possède un recours en vertu de sa convention collective, tel un droit de grief, devra alors utiliser la procédure qui y est prévue. C'est à l'arbitre de grief de décider s'il y a eu harcèlement et si l'employeur a rempli ses obligations.*» (2004:10)

Des outils syndicaux basés sur la réalité des membres de la FNEEQ et de la CSN

De leur côté, la CSN et la FNEEQ n'ont pas attendu les législateurs pour développer des outils de sensibilisation et d'intervention contre la violence au travail et la violence faite aux femmes. À titre d'exemple, mentionnons les documents publiés par la CSN La violence au travail – Tolérance zéro (1992), Agir avant la tempête (2001) et la Politique de prévention de la violence et du harcèlement au travail (2003). Du côté de la FNEEQ, il y a eu entre autres la Politique contre le harcèlement sexuel élaborée en 1988 et qui a été revue en 2000.

Au cours de la réalisation de ce document, le comité femmes a effectué une tournée de consultation auprès de l'équipe de travail de la FNEEQ-CSN ainsi qu'auprès des trois regroupements qui la composent (cégeps, universités, établissements privés), afin de recueillir le plus d'informations possibles quant au vécu des membres en

matière de harcèlement et de violence au travail. L'un des objectifs étant d'offrir des outils de prévention et d'intervention, il était très important que le document reflète de près la réalité des membres des trois regroupements. En effet, le travail de prévention repose en grande partie sur l'analyse des facteurs qui risquent d'induire des situations de harcèlement et de violence au travail. Le comité a donc repris les principaux facteurs de risques et manifestations de harcèlement qui ont été documentés ces dernières années en analysant la façon dont ils se traduisent dans la vie professionnelle de nos membres, selon la spécificité du travail de l'enseignement et ce, quel que soit le niveau d'enseignement ou le regroupement de provenance.

Les problèmes liés au harcèlement psychologique et à la violence au travail demeurent et demeureront des situa-

tions délicates qui exigent d'intervenir le plus rapidement possible, avec rigueur et doigté. Ainsi, l'adoption d'une politique locale constitue un outil efficace et dissuasif, préférable dans la plupart des cas, à toute démarche juridique. En effet, plusieurs personnes victimes de harcèlement hésitent parfois à agir sur la situation à laquelle elles font face lorsqu'elles considèrent que les moyens à leur disposition sont trop lourds à utiliser et trop exigeants en termes d'énergie. Bien sûr, les politiques ne régleront pas tous les problèmes de violence au travail, mais elles ont le mérite d'envoyer un message clair dans le milieu de travail quant aux comportements et attitudes souhaitées. De plus, elles favorisent une reconnaissance plus rapide des problèmes, entre autres en fournissant aux victimes des moyens souples et adaptés pour dénoncer et agir rapidement sur les situations qui les affligent. ▲

QUELQUES RÉFÉRENCES :

- AUROUSSEAU, C. (2001) *Agir avant la tempête: Une démarche de prévention de la violence et du harcèlement au travail*. CSN, 79 pages.
- COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL (2004) *Un milieu de travail sans harcèlement psychologique, c'est l'affaire de tous! Guide de sensibilisation à l'intention des employeurs et des salariés*. 12 pages.
- CSN (2003) *Politique de prévention de la violence et du harcèlement au travail*, 40 pages.
- FNEEQ-CSN (2000) *Le harcèlement sexuel: Politique type et guide d'application* (deuxième édition).

L'éducation menacée

Pour la plupart d'entre nous, le métier d'enseignant, dans ses grandeurs et misères, relève à la fois de la mission, de la vocation, voire même de l'apostolat. Nous ne sommes pas devenus professeurs pour être riches ou pour faire de fructueuses affaires, mais connaissant la difficulté de ce métier, pour voir à ce que les prochaines générations puissent profiter de vastes connaissances et croire aux valeurs qui ont donné un sens à notre vie.

Claude Vaillancourt*

Écrivain et enseignant au Collège André-Grasset à Montréal et membre du Conseil d'administration du groupe ATTAC-Québec.

Pourtant ce métier dans lequel nous nous impliquons envers et malgré tout risque d'être transformé en profondeur. Et les bouleversements arriveront non pas de là où on le croirait, par des décisions patronales ou ministérielles, mais par de lointains accords commerciaux internationaux qui nous semblent à des années lumière, et qui pourtant modifieront peut-être notre travail plus que toutes les directives ou réformes auxquelles nous avons fait face auparavant.

À l'Organisation mondiale du commerce (OMC), se négocie présentement un accord appelé l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), soutenu avec zèle par notre ministère du Commerce international et qui a des visées sur l'enseignement. À l'OMC, l'enseignement est bel et bien un « service », au même titre que la comptabilité, les assurances, les services financiers, mais aussi la santé, la gestion de l'eau et la culture. Cet AGCS vise à faire de tous les services de tous les secteurs — à l'exception des « services qui ne sont fournis ni sur une base commerciale, ni en concurrence avec un

ou plusieurs fournisseurs de services » (article 1, 3b et c), c'est-à-dire la police, la justice et l'armée — des sujets soumis aux règles du commerce. Dans la société libérale qui est la nôtre, cela implique que l'enseignement devra être ajusté aux règles du marché et obéir à la loi de l'offre et de la demande.

L'AGCS est un accord subtil et complexe. Il vise une libéralisation progressive de tous les services par cycles de négociations, chacun devant entraîner davantage de libéralisation, dans un processus sans frein et sans retour. À chaque cycle de négociation, chacun des états membres de l'OMC soumet à la concurrence quelques secteurs protégés et demande aux autres États membres d'ouvrir en échange des secteurs équivalents. Et cela dans un long processus, jusqu'à ce que tous les secteurs rentables soient enfin libéralisés. Selon la logique de cet accord, l'état se retrouvera ramené à des fonctions très réduites et administrera les secteurs déficitaires, lorsque cela sera possible et vraiment nécessaire.

Dans l'AGCS, les « services » de l'éducation sont divisés en cinq secteurs : services d'enseignement primaire, service d'enseignement secondaire, service d'enseignement supérieur (y compris les services d'enseignement postsecondaire, d'enseignement technique ou de formation professionnelle — dont les cégeps —), l'éducation aux adultes



PHOTO DENIS GAUMONT

et les autres services d'éducation. Les trois derniers secteurs demeurent les plus convoités par l'entreprise privée. Par exemple, le seul commerce des services d'enseignement supérieur était évalué à 30 milliards de dollars en 1999. Nous touchons ici la pointe de l'iceberg : le secteur de l'éducation dans sa globalité pourrait être une véritable mine d'or pour l'entreprise privée.

Qu'on soit rassuré : le gouvernement canadien n'a fait aucune offre en ce qui concerne les services de l'éducation dans le cadre de l'AGCS et entend préserver ce secteur. Mais on peut se demander combien de temps il tiendra : la nature progressive de l'accord et

des pressions qui arrivent déjà des États-Unis, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du Japon risquent d'ébranler la volonté de notre gouvernement. Les États-Unis par exemple désirent créer un espace plus grand pour leurs institutions d'enseignement, surtout dans les secteurs de la gestion et des nouvelles technologies. Ils souhaitent aussi, entre autres, ouvrir les frontières à l'enseignement en ligne. On peut imaginer les conséquences désastreuses de l'arrivée de diplômés à rabais dans les pays du Sud qui parviennent à peine à mettre en branle un système d'éducation nationale.

Le Canada, dont les institutions d'éducation supérieure sont très performantes, pourra lui aussi être tenté d'entrer dans le jeu de la concurrence et ouvrir de larges pans de notre système d'éducation, en même temps qu'il demandera une plus grande libéralisation de ce secteur, ce qui permettra à nos institutions de conquérir de nouveaux marchés. Mais aussi, à cause d'un principe de l'AGCS appelé « traitement national », cette

libéralisation remettra en cause le versement de subventions publiques, le système des prêts et bourses



et les préférences d'embauche locale. Dans un tel cas, on peut aisément imaginer que notre milieu de l'éducation dont nous sommes si fiers n'aura plus du tout le même visage.

Déjà, on prépare le monde de l'éducation à ce qui l'attend si nous ne résistons pas à la logique implacable des grands accords commerciaux internationaux. Par le morcellement des institutions d'enseignement en plusieurs sous-secteurs de plus en plus indépendants —

l'entretien ménager, les cafétérias, l'orientation, l'aide psychologique, etc. — on permet une intrusion progressive du secteur privé, ce qui rend plus difficile l'établissement d'un projet d'éducation cohérent, global, tenant compte de tous les aspects de la vie des étudiants. L'élimination de certaines particularités dans l'attribution des diplômes s'intègre aussi à cette logique. Pour que le commerce des services de l'éducation soit plus rentable, il faudrait désormais entrevoir un seul parcours, celui proposé par les institutions d'enseignement anglo-saxonnes. Voilà pourquoi le gouvernement français souhaite réviser le système complexe des diplômes universitaires en France, voilà pourquoi on remet en question l'existence des cégeps au Québec, ces institutions inclassables et trop régionales.

Plus que jamais, il nous faut être vigilants. Nous n'en sommes pas encore au point où les exigences du commerce guideront notre chère pédagogie, où la mission en laquelle nous croyons toujours se transformera en un simple service qui doit rapporter. Mais tout est désormais en place pour y arriver. À moins que nous nous y opposions avec persistance et fermeté. ▲

Le groupe montréalais d'Attac-Québec a lancé une campagne pour l'adoption d'une résolution par le conseil municipal pour déclarer le territoire de la ville de Montréal une zone Hors AGCS, à l'instar du mouvement international à cet effet. Ici, une municipalité française indique à l'entrée de la ville qu'elle a adopté une telle résolution.



Bilan de la Commission sur Le financement des universités

Le 16 mars dernier, la FNEEQ était reçue à la Commission parlementaire qui portait sur les enjeux entourant la qualité, l'accessibilité et le financement des universités au Québec. Cette intervention a été particulièrement remarquée et a donné lieu à une rencontre privée avec le ministre Pierre Reid, afin d'y donner des suites.

Laval Rioux

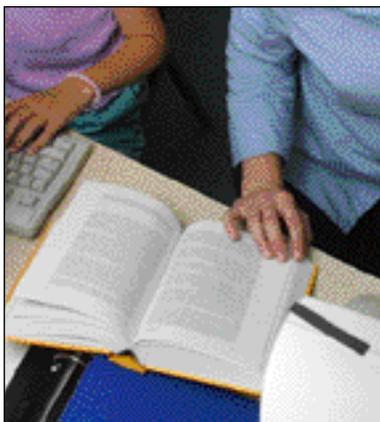
Comité école et société

Les parlementaires membres de la commission ont manifesté un grand intérêt pour la question des chargé-es de cours universitaires et, en particulier, le ministre de l'Éducation, Pierre Reid et la porte-parole de l'opposition en matière d'éducation, Pauline Marois.

D'entrée de jeu, le Ministre a fait une déclaration sur la contribution des chargé-es de cours : *«Je m'inscris en faux, moi aussi, face à toute personne qui fait des remarques dévalorisantes sur le rôle des chargé-es de cours et leur contribution dans l'enseignement universitaire»*. Mme Marois a aussi pris à son compte cette déclaration. On faisait référence à des propos tenus récemment par le président de la CREPUQ, par certains recteurs et autres participants à la commission.

Le Ministre a ensuite fait porter la discussion sur le statut des chargé-es de cours et la difficulté que ceux-ci ont à accéder à des postes réguliers de professeur-es, malgré leur longue expérience à l'université et leur dossier de chercheurs. Une énigme qu'on voudrait bien éclaircir.

C'est pourquoi la FNEEQ a demandé que l'on fasse une enquête sur les chargé-es de cours des universités, comme celle qui avait jadis été menée par le Conseil des universités en 1988. Une telle enquête s'impose maintenant dans le contexte du renouvellement du corps professoral. Le ministre Reid et Mme Marois ont reconnu qu'il fallait refaire le point sur toute la question des chargé-es de cours dans les universités et notre



requête a été confirmée dans les remarques conclusives des travaux de la commission, en avril dernier. Par la suite, lors d'une rencontre entre le cabinet du Ministre et la CSN, nous avons obtenu l'engagement que cette enquête sera faite dans les meilleurs délais et conditions.

Par ailleurs, les membres de la commission ont aussi abordé la question des frais de scolarité et nous avons réitéré notre position sur la gratuité comme garantie de l'accessibilité selon l'esprit du rapport Parent. Ainsi, nous préconisons un retour progressif à une entière gratuité de la formation supérieure dans les cégeps comme dans les universités et surtout la nécessité d'aller chercher à Ottawa les ressources qui nous sont dues dans le partage fiscal. Le Ministre s'est informé de notre position quant à la constitution d'un véritable réseau de l'enseignement supérieur. Nous avons expliqué le bien-fondé d'avoir des réseaux solides pour les cégeps et aussi pour les universités au Québec, afin de lutter contre la concurrence entre les établissements et pour une meilleure planification de l'organisation de l'enseignement supérieur.

Enfin, nous avons réaffirmé notre position quant à la transparence et l'imputabilité des gestionnaires d'établissements d'enseignement supérieur, tant auprès de la communauté que devant l'Assemblée nationale, car il s'agit de fonds publics sujets à une reddition de compte. Nous croyons qu'il n'y a pas là de contradiction avec la liberté académique, laquelle concerne plutôt la liberté de recherche et d'enseignement sans contraintes.

La qualité de la contribution de la FNEEQ a été remarquée. Nous avons apporté au débat un éclairage jusque-là peu manifeste, celui touchant l'enseignement et la place très importante qu'occupent les chargé-es de cours à l'université. Nous ferons aussi un suivi quant à l'enquête sur les chargé-es de cours avec le ministère de l'Éducation et son sous-ministre afin qu'elle soit mise en œuvre.

La FNEEQ a été présente pendant plusieurs journées d'audition, à chaque fois que les directions d'université présentaient leur mémoire afin de soutenir la cause des chargé-es de cours. Laval Rioux et Marie Blais, coordonnatrice du regroupement universités, ont assumé un travail préparatoire à notre intervention, en analysant les préoccupations du Ministre et celles des membres de la commission parlementaire, de sorte que notre performance a été marquée par la pertinence de notre discours et l'intérêt de la commission.

Le mémoire de la FNEEQ est disponible sur le site de la Fédération. ▲

CONTRE Les fossoyeurs DES CÉGÉPS HUMANISTES

Sous prétexte de moderniser les cégeps, la Fédération des cégeps, qui représente le point de vue des directions d'établissements, vient de publier un document *Un cégep résolu-ment ancré dans l'enseignement supérieur dont la rhétorique vicieuse et perverse cache, en fait, une volonté d'économiser de l'argent et, surtout, d'imposer au réseau d'enseignement collégial une logique entrepreneuriale, au mépris de sa mission humaniste.*

Louis Cornellier

Professeur de français et de littérature au cégep régional de Lanaudière à Joliette



Décentralisation, autonomie, souplesse et adaptation: voilà les «*buzz words*» sur

lesquels se fonde cet hypocrite plaider qui confond volontairement, afin de contrer les éventuelles critiques, modernité et rationalité instrumentale. Comment, en effet, s'opposer à l'autonomie et à la capacité d'adaptation? Dans ce cas précis, il le faut pourtant si on souhaite éviter que les cégeps du Québec deviennent des usines de main-d'œuvre livrée «juste à temps» aux demandeurs patronaux.

À qui profite la décentralisation?

La première orientation avancée par la Fédération des cégeps suggère que la gestion des programmes soit décentralisée, que les établissements émettent leurs propres diplômes et soient seuls responsables de l'organisation scolaire. À qui profiterait un tel changement? Certainement pas aux étudiants qui troqueraient ainsi des diplômes à valeur nationale pour des diplômes à saveur régionale. Votre institution est mal cotée selon les critères douteux de l'Institut économique de Montréal et de *L'Actualité* qui ne manqueront pas de lancer, le cas échéant, un palmarès des nouveaux cégeps? Disons

que sa valeur vient d'en prendre un coup.

Cette décentralisation profiterait-elle aux professeurs? On peut en douter. S'il s'agit de décentraliser pour s'adapter au

milieu (c'est-à-dire aux besoins immédiats et changeants des entreprises), on voit mal en quoi les professeurs y gagneraient une quelconque autonomie puisque les principes qui présideront à la définition des programmes seront essentiellement définis, en sous-main, par des instances externes. On fera, bien sûr, comme cela est déjà en partie le cas, plancher les profs, localement, sur des définitions de compétences et de programmes bidon pour entretenir l'illusion d'autonomie, mais ce n'est pas à eux, on le sait, que reviendra le mot de la fin. Il faudrait, d'ailleurs, réfléchir à cet immense gaspillage de temps et d'énergie intellectuelle qu'entraînent ces comités et sous-comités locaux de concertation et de coordination qui n'ont jamais de vrais pouvoirs. L'avantage des programmes nationaux, en plus d'assurer l'équivalence de la formation et de la valeur des diplômes, est justement de permettre d'éviter ces palabres qui nous éloignent de ce pourquoi nous sommes payés, c'est-à-dire enseigner.

À qui, donc, profitera cette décentralisation? Aux entreprises de toutes tailles, évidemment, qui auront ainsi à portée de main des usines à fabriquer des travailleurs sur mesure, jetables après usage puisque trop spécifiquement formés pour être polyvalents, et aux administrateurs scolaires, ainsi élevés au rang de petits barons régionaux, libres de copiner en paix avec leurs collègues décideurs et de bien les servir. De plus, enfin libérés de la contrainte que représente le fonctionnement national en réseau du niveau collégial, ces administrateurs auront enfin le loisir d'adapter les conditions de travail de leurs «ressources humaines». Comme on dit, diviser pour mieux régner et bonjour l'arbitraire!

Le gros méchant DEC traditionnel

Les orientations 2 et 12 du même document illustrent avec encore plus de force, peut-être, la logique néolibérale qui anime la Fédération des cégeps. D'abord, surprise, on dénonce les exigences trop élevées pour l'obtention d'un Diplôme d'études collégiales, en précisant bien sûr qu'il n'est pas question de les abaisser, et on propose ensuite toutes sortes de modifications visant à en finir avec cette «course à obstacles».

À entendre la rumeur, on croyait pourtant que le niveau général avait baissé, que la complaisance régnait sur les campus, que c'était plus sévère et bien mieux avant,

etc. Sur le terrain, les enseignants savaient que ce point de vue nostalgique ne reposait sur rien de concret et que le système actuel présentait des exigences facilement défendables. Voilà, toutefois, que la Fédération des cégeps nous apprend, en disant le contraire, qu'il faudrait les baisser, voire ne plus exiger la réussite de tous les cours si la moyenne cumulative est assez élevée! Pire encore, l'orientation 12 suggère même d'instaurer «des types de sanctions intermédiaires» pour reconnaître tous les parcours (à la semaine? Au mois? À l'année?), même inachevés. Méchante incitation à la persévérance scolaire! Et on ose parler de modernisation alors que seule une perspective économiste, qui passe ici par de petites formations sur mesure et à rabais, peut justifier de telles hypocrites niaiseries.

Une formation générale... spécifique et locale

Le pire, toutefois, et le plus grave, est peut-être ailleurs, c'est-à-dire dans les détours que prend la Fédération des cégeps pour mettre à mal la notion de formation générale qui fait partie de l'essence même de la formation collégiale. Encore une fois, on a droit à un festival de dénégations. La formation générale (actuellement assurée par des cours de français-littérature, de philosophie, d'éducation physique et d'anglais), écrit-on, est importante et doit être maintenue, mais c'est pour aussitôt ajouter qu'il faut «mieux l'adapter à la formation technique», en finir avec «son manque de sens» et autres semblables âneries mal argumentées.

Que cachent, au juste, ces manœuvres rhétoriques? Très simplement, d'abord, la volonté d'en finir avec la philosophie et de réduire la place accordée à la littérature (on fera plutôt de la grammaire, suggérant par là que les niveaux primaire et secondaire n'ont pas rempli leur mandat), ces «irritants» qui nuisent, laisse-t-on sous-entendre, à la diplomation des étudiants de la formation technique et, ensuite, la volonté de gérer avec «souplesse»

ce problème épineux en fonction des «ressources humaines» disponibles d'un établissement à l'autre.

Il s'agit là d'un véritable scandale pédagogique et social. Comment justifier, par exemple, un amalgame aussi bâtard que celui de formation générale... locale? Un des objectifs de cette formation est justement de fournir à tous les citoyens d'une même nation des références fondamentales communes afin de permettre une discussion démocratique à partir de bases partagées. Dans le même sens, on peut se demander quel esprit tordu a mené à la proposition d'adapter cette formation à la formation spécifique de l'étudiant. C'est précisément à sortir de cet enfermement dans la formation spécialisée que



sert la formation générale! Déjà, un des quatre cours de français cherche à réaliser cet amalgame douteux sans y parvenir puisque les étudiants, quand on leur propose, en classe de français, de traiter de sujets rattachés à leur programme, supplient: «Peut-on, enfin, parler d'autre chose?!»

Le jupon de la Fédération dépasse aussi quand elle affirme qu'il faudrait «combler la quasi-absence dans la formation générale actuelle, sauf à travers les cours complémentaires, de grands champs du savoir comme les sciences et les technologies, ou encore les sciences humaines et sociales et les arts dans toute leur diversité». En effet, contrairement à ce que cette formule laisse supposer, ces champs du savoir sont fréquemment abordés en classe de philosophie et de littérature, mais, évidemment, dans une perspective plus humaniste que technicienne. Il

n'est pas dit, d'ailleurs, que certaines modifications aux cours déjà existants ne pourraient être apportées pour mieux embrasser ces matières essentielles. Pourquoi pas, par exemple, un cours de philosophie des sciences et un cours de littérature, histoire et société québécoises? On pourrait penser, aussi, à transformer les deux cours complémentaires déjà existants, mais depuis longtemps vidés de leur sens pour toutes sortes de raisons, en un cours d'histoire du Québec et un cours d'introduction à la culture scientifique obligatoires et communs qui viendraient combler les trous pointés par la Fédération. Évidemment, si celle-ci ne va pas dans ce sens et ne discute pas sur ces bases, c'est parce que ses vraies intentions ne visent pas l'amélioration de la qualité de la formation, mais la facilitation de la gestion du personnel et des programmes.

Priver les jeunes collégiens de littérature et de philosophie revient à les priver d'un riche patrimoine de sens, d'une formation humaniste qui les ouvre à l'essentiel qui n'est pas contenu, n'en déplaie au Conseil du patronat et à la Fédération des cégeps, dans le statut d'agent économique. Je serai grave, mais c'est nécessaire: c'est l'humanité en l'homme, de même que le partage de celle-ci, et le potentiel culturel de tout un peuple qu'on assassinerait en adoptant cette insulte à l'intelligence qu'est une formation générale spécifique et locale. Si c'est là le nouveau modèle québécois des libéraux de Jean Charest, vivement l'ancien, dont les cégeps, malgré leurs défauts, sont une des plus belles réussites.

Un cégep résolument ancré dans l'enseignement supérieur, ce document hypocrite qui propose de renier ce qui constitue l'essence même des cégeps sous prétexte de les améliorer, ne devrait même pas servir de base de discussion au débat sur l'avenir de ces institutions. On ne discute pas avec des fossoyeurs en service commandé déguisés en philanthropes et en amis de la jeunesse. ▲

L'organisation du travail au temps de la réforme scolaire

La réforme scolaire aux secteurs de l'enseignement primaire et secondaire, amorcée par les États généraux sur l'éducation tenus en 1995, s'articule autour de plusieurs changements dont notamment celui de l'instauration d'un nouveau curriculum qui remet en cause l'organisation du travail. La réunion du regroupement privé, tenue le 26 mars dernier, portait essentiellement sur le nouveau curriculum et l'organisation du travail.

Céline Twigg

Déléguée à la coordination
du regroupement privé

Bien que la réforme soit implantée au niveau primaire et qu'elle le sera en septembre 2005 au premier cycle du secondaire, sa mise en œuvre demeure encore nébuleuse à plusieurs égards. Les nombreux débats entourant la logique des compétences comme pierre angulaire des apprentissages des élèves, les multiples controverses au sujet de l'évaluation des compétences et les retards d'écriture des programmes de formation n'ont fait qu'accentuer les difficultés d'implantation. À tous ces tâtonnements se juxtapose celui de l'organisation du travail.

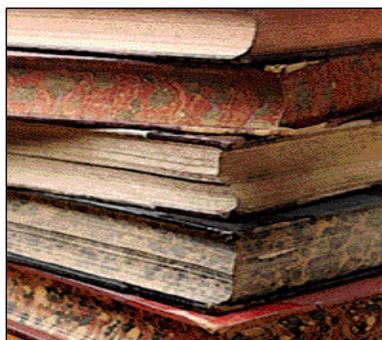
Une réflexion syndicale s'imposait afin d'arrimer les conventions collectives à la nouvelle réalité scolaire et éviter ainsi que l'employeur puisse modifier les conditions de travail par le recours au droit résiduel. C'est dans cette perspective que la rencontre du 26 mars dernier a été organisée.

La démarche fut faite en deux temps. D'abord, la matinée fut consacrée à l'étude de modèles scolaires mis en place par des projets pilotes. Le coordonnateur de la mise à l'essai des programmes au ministère de l'Éducation exposa les nouvelles organisations scolaires. Une table ronde composée de trois représentants du regroupement privé, permit d'apporter un regard pratique à l'exposé théorique de la matinée.

Pourquoi modifier l'organisation ?

Les orientations du nouveau curriculum s'inscrivent dans une perspective socioconstructiviste et s'articulent autour d'une logique de compétences comme axiome des

apprentissages. Ainsi, au cœur du programme de formation se retrouvent les compétences disciplinaires, les compétences transversales et les domaines généraux de formation qui s'emboîtent les uns aux autres. Toute l'approche incite l'élève à transférer ses apprentissages dans des situations contextualisées et ouvertes à l'interdisciplinarité.



Ce nouveau programme de formation influe sur le rôle de l'enseignant et sur toute l'organisation de son travail. En effet, le développement des compétences et leur évaluation relèvent de l'ensemble des enseignants d'un cycle. Qui fait quoi? Comment, quand et avec qui?

Concevoir, organiser, encadrer et évaluer des projets nécessite du temps... du temps pour se concerter entre collègues, du temps pour réfléchir et du temps pour mettre en œuvre ces mêmes projets. L'organisation scolaire actuelle ne permet pas de prendre ce temps !

Au-delà du cadre théorique

Les témoignages de représentants syndicaux qui ont dû négocier des modifications à leur organisation du travail furent éloquentes, particulièrement en ce qui a trait à l'augmentation de la tâche. En effet, jusqu'à date, les directions pédagogiques proposent des modèles qui tantôt

exigent une augmentation du temps de présence à l'école ou tantôt comportent des activités éducatives supplémentaires. Malheureusement, ces modèles ne s'accompagnent jamais d'une réduction du temps d'enseignement ou d'une diminution du nombre d'élèves.

En effet, certains modèles d'organisations scolaires proposent des grilles-horaire dans lesquelles le temps de concertation est fixé. Les modèles mis en place libèrent aux mêmes périodes une équipe d'enseignants, sans toutefois leur retirer une activité professionnelle déjà prévue à la convention. En ce sens, il y a augmentation de la tâche. Les réunions s'ajoutent aux nombreuses activités quotidiennes.

D'autres modèles mettent en place des mesures d'accompagnement des élèves comme, par exemple, le titulariat. Bien que ces structures puissent être efficaces pour la réussite des élèves, il n'en demeure pas moins qu'elles s'ajoutent à une tâche de plus en plus complexe.

Au terme de la journée de réflexion

La réflexion sur les nouveaux paradigmes pédagogiques ainsi que leurs répercussions sur l'organisation du travail a amené les syndicats à poursuivre leur démarche dans la recherche d'un modèle qui ne surchargerait pas la pratique actuelle. Il suffit d'imaginer, par exemple, une organisation qui diminuerait le temps d'enseignement ou le nombre d'étudiants sans, par ailleurs, augmenter le nombre de préparations de cours.

À vouloir réorganiser sans modifier les irritants, le système d'éducation du Québec risque de passer à côté d'une véritable réforme. ▲

UNE expérience INOUBLIABLE

Comme dans plusieurs institutions scolaires, des enseignantes et des enseignants sont impliqués dans des projets d'aide humanitaire avec des élèves. La FNEEQ appuie ce genre d'initiative. Nous publions ici le témoignage d'une étudiante de Terrebonne.



Véronick Talbot

Étudiante au Collège Saint-Sacrement de Terrebonne

Avec l'appui de notre enseignant d'espagnol, 19 jeunes de quatrième et cinquième secondaire du Collège Saint-Sacrement ont été invités à participer à un projet d'aide humanitaire.

Après plusieurs mois de préparation et de collecte de fonds, c'est le 20 février dernier que nous avons quit-

té Montréal pour un séjour de 10 jours au Guatemala. Nous avons logé dans des familles et nous nous sommes intégrés à la vie quotidienne. Je retiens plus particulièrement notre participation à des projets qui impliquaient la présence de jeunes enfants, qui à eux seuls reflétaient la misère dans lequel le pays se trouve actuellement.

Nous sommes d'abord allés à Camino Seguro, un projet qui comp-

te sur la participation de bénévoles pour que de jeunes enfants provenant de bidonvilles apprennent à lire. Ensuite, nous avons organisé une petite fête pour les jeunes élèves du Jato, une école créée dans le but d'enseigner gratuitement aux enfants vivant dans les montagnes situées au nord de la ville d'Antigua.

Maintenant revenue, je suis convaincue d'avoir vécu une expérience qui aura changé ma vie et qui m'aura donné une nouvelle vision mondiale. Désormais, je sais à quel point il est gratifiant d'aider et d'appuyer ceux qui en ont besoin. Je souhaite à toutes et à tous de réaliser un jour que, comme le battement d'aile d'un papillon peut provoquer un ouragan à l'autre bout de la planète, un simple geste ici peut redonner le sourire à ceux qui ne savent pas encore le faire, là-bas. ▲

La grande rencontre

du réseau collégial :
Le 24^e colloque annuel de l'AQPC

Évaluer...

pour mieux
se rendre compte

▶ Avec Guy Rocher, Gérard Scallion, Violaine Lemay, Jacques Tardif, Philippe Jonnaert, Dany Laveault. Pres d'une centaine de conférences et ateliers portant sur l'évaluation des compétences, les activités d'intégration, les technologies de l'information, le renforcement des programmes et des collèges.

8, 9 et 10 juin 2004 • Centre des congrès de Saint-Hyacinthe

Tél. : (819) 371-9277, Téléc. : (819) 371-1245
Courriel : info@colloquesqpc.qc.ca
Enseignements et inscriptions :
www.aqpc.qc.ca/colloque




CENTRE DES
CONGRÈS DE
SAINT-HYACINTHE

Retour sur les élections au Salvador

Lors de l'élection présidentielle du 21 mars dernier, les deux principales forces en présence opposaient **Eliás Antonio Saca, d'ARENA, parti qui brigait un quatrième mandat consécutif, à Shafick Handal, du FMLN. Ce dernier pensait avoir des chances de l'emporter, puisqu'il était devenu le premier parti politique du pays lors de l'élection législative et municipale de 2003. Une situation économique peu prometteuse et plusieurs accusations de corruption contre des hauts fonctionnaires du gouvernement semblaient constituer d'autres facteurs favorables à un changement de cap. Néanmoins, le résultat est maintenant connu: ARENA l'a emporté largement, avec 57,71% du vote, contre 35,68% pour le FMLN.**

Louis Hallé

Comité d'action internationale

Enseignant au cégep de Lévis-Lauzon, il était délégué de la FNEEQ au sein de l'équipe internationale d'observation du processus électoral.

Nous sommes le 18 mars 2004. Je suis dans les bureaux du FMLN à San Salvador. J'y suis pour qu'on m'explique le système électoral salvadorien ainsi que mon rôle d'observateur. J'y suis avec des Américains, des Australiens, des Suisses, des Néo-Zélandais... Dans la cacophonie générée par les différents traducteurs, dans cette ambiance bon enfant, je prends le temps de regarder la décoration: des agrandissements de photos représentant des camps d'entraînement du FMLN, des camarades armes au poing, une petite tranche d'une histoire sanglante. Et nous sommes là, en bermudas, à côté d'un «compañero» qui porte son revolver à la ceinture. Au travers, quelques autres qui se promènent avec le béret du CHE. Je suis littéralement enchanté. La cacophonie persistante devient, à mes oreilles, le langage de la solidarité. Au pays c'est une denrée qui devient rare. Trêve de rêve...



Depuis les accords de paix de janvier 1992, El Salvador, le plus petit pays de l'Amérique centrale, est entré dans une nouvelle phase de son histoire. Après 12 ans de combats, qui firent entre 50,000 et 70,000 morts et qui causèrent un exil massif vers les États-Unis, le Canada et d'autres pays, les armes ont été remplacées par le vote et les institutions.

Depuis 1994, le FMLN participe aux élections et devient vite la deuxième force politique du pays, après ARENA, le parti de la droite salvadorienne, qui détient le pouvoir au pays depuis 1989. Cette formation a en effet remporté les trois dernières élections présidentielles, avec Alfredo Cristiani (1989-1994), Armando Calderón Sol (1994-1999) et Francisco Flores (1999-2004).

Nous faisons partie d'un nombre assez imposant d'observateurs internationaux, environ 500, venus d'une vingtaine de pays. La délégation québécoise comprenait neuf membres.

Nous pouvons affirmer que le processus s'est déroulé en général de façon relativement satisfaisante: contrôle rigoureux de l'identité des électeurs, présence de représentants de tous les partis dans chaque bureau de vote, dépouillement du vote de façon correcte et un taux élevé de participation: 67,34% des gens sont allés voter, alors qu'en 1999 à peine 49% des électeurs s'étaient déplacés. Le résultat a été connu assez tôt, et il n'y a pas eu de suspens. Dès le premier décompte, il était visible qu'ARENA l'emportait facilement partout au pays.

Quelles sont les conséquences de la victoire d'ARENA? Une volonté de continuer l'intégration économique avec les États-Unis et la confirmation du traité bilatéral de libre-échange entre les deux pays par le congrès.

À lire le bilan du FMLN, on constate l'ampleur de la déception, la difficulté d'accepter un tel résultat mais aussi la détermination de se reprendre lors des prochaines législatives. ▲

Relance du recrutement pour la conférence sur l'éducation à Ramallah en Palestine !

La FNEEQ, en association avec le groupe québécois Alternatives et le groupe enseignant palestinien *Teacher Creativity Center*, est engagée dans l'organisation d'une conférence internationale sur La mondialisation, l'éducation et le changement social, à Ramallah en Palestine, les 4, 5 et 6 octobre prochain, à l'occasion de la Journée mondiale des enseignantes et des enseignants. L'appel à cette conférence a été fait à l'occasion de la tenue du 4^e forum social mondial à Mumbai en Inde alors que les trois groupes y ont organisé une activité à ce sujet.

François Cyr

Vice-président et responsable politique du comité d'action internationale

Après quelques hésitations liées à la situation politique, le comité d'action internationale et le comité exécutif de la FNEEQ sont convenus de relancer cette importante activité de solidarité internationale envers le peuple palestinien et de permettre des inscriptions au delà de la date butoir initialement prévue pour le 15 mai.

La situation sur le terrain est très difficile surtout depuis l'intensification par les autorités israéliennes des mesures d'assassinats ciblés. Toutefois, il n'y a pas, à ce jour, de problèmes sécuritaires in-surmontables. Et ce particulièrement à Ramallah qui connaît une situation assez différente de celle qui prévaut dans la Bande de Gaza.

L'impact politique d'une telle conférence a un effet très important



Rifaat Sabbah, lors de l'atelier au Forum social mondial de Mumbai en janvier 2004, fait la promotion de la conférence de Ramallah. Il participera à la réunion du Conseil fédéral de mai prochain à Québec.

pour le travail des enseignantes et des enseignants dans l'actuel contexte politique marqué par l'érection du mur. Des activités de rayonnement de chacune et chacun des délégués à la conférence de Ramallah seront essentielles au retour.

Nous vous invitons donc à vous y inscrire sans délai. Nous vous rappelons que le site de la conférence loge à l'adresse suivante : <http://education-palestine.org>. Le site rend disponibles maintenant toutes les informations concernant la conférence. ▲

« À la défense des cégeps »

À la veille de la tenue d'un nouveau débat sur l'avenir de l'enseignement collégial, nous avons entrepris une campagne afin de contrer les menaces d'abolition, mais aussi de démantèlement du réseau des cégeps. Cette campagne a débuté avec des journées d'études et de réflexion les 12 et 13 février dernier. On peut se procurer les documents de ces journées, dont la conférence de monsieur Guy Rocher, sur le site de la FNEEQ. Rappelons aussi que le manifeste, également disponible sur le site, a été adopté par l'instance de la CSN qui regroupe l'ensemble des organismes de la confédération.

La campagne s'est poursuivie tout au long de la session. Près de 40 000 exemplaires du manifeste ont été distribués.

La bataille actuelle en faveur des cégeps présente des caractéristiques particulières, en lien avec la conjoncture politique au Québec. D'abord, le sort des cégeps ne pourra se déterminer par le seul rapport de force sur le plan du réseau collégial. L'avenir des cégeps est de plus en plus lié à l'importante mobilisation sociale et syndicale contre les politiques du gouvernement Charest.

La mobilisation en coalition

Mais la mobilisation concertée de l'ensemble des groupes syndiqués,

étudiants ainsi que des parents du réseau collégial est aussi nécessaire pour témoigner de la résistance développée par les acteurs du réseau. La pétition en faveur des cégeps est à la fois l'expression de cette alliance nécessaire mais aussi un instrument pour solliciter un appui plus large au sein de la population.

Dans cette bataille pour les cégeps, une date apparaît incontournable : le 9 juin prochain alors que le forum ministériel débutera à Québec. Nous lançons donc un appel à manifester avec la Coalition-cégeps le 9 juin, pour affirmer à nouveau notre adhésion au réseau collégial basé sur des valeurs fondamentales d'accessibilité à l'enseignement supérieur.

Cet été, nous vous invitons à faire signer la pétition parmi vos proches. Vous pouvez l'obtenir auprès de votre syndicat et également sur le site de la coalition :

www.coaliton.cegeps.qc.ca/edu

Et cet automne, nous aurons d'autres rendez-vous, car la bataille des cégeps est partie intégrante de la lutte sociale contre le désengagement que le gouvernement Charest veut entreprendre dans les services publics. ▲

Toutes et tous à Québec le 9 juin !

Les fneequeries

INTELLOS PRÉCAIRES D'AMÉRIQUE DU NORD, UNISSEZ-VOUS ! Ce mot d'ordre revisité pourrait être celui de la Coalition of Contingent Academic Labour qui tiendra sa sixième conférence à Chicago en août prochain. Le COCAL constitue un vaste réseau d'associations et de syndicats d'enseignants précaires des collèges et universités d'Amérique du Nord. Le rendez-vous précédent avait eu lieu à Montréal où une forte délégation des syndicats de la FNEEQ avait témoigné de nos luttes pour civiliser la précarité. Nous y avons appris, avec étonnement, que plusieurs collègues américains n'avaient pas le droit de se syndiquer en raison de lois réactionnaires en vigueur dans de nombreux États. Plusieurs syndicats de la FNEEQ préparent déjà leur délégation pour Chicago. Le président et le premier vice-président de la FNEEQ participeront à des tables-rondes. Le comité précarité de la FNEEQ ainsi que la coordonnatrice du Regroupement université agissent comme maîtres-d'œuvres dans la préparation de notre délégation.

ENTENTE CONCLUE À L'ÉCOLE VANGUARD Lors de l'assemblée générale tenue le jeudi 29 avril dernier, les membres du Syndicat des employé(e)s de l'école Vanguard Québec Ltée ont accepté à l'unanimité l'entente de principe intervenue quelques jours plus tôt. L'entente prévoit notamment la parité salariale avec le secteur public, la participation de l'employeur au régime d'assurances collectives, la mise sur pied d'une liste de rappel pour les statuts précaires et la semaine de relâche pour les professionnels non enseignants. De plus, la nouvelle convention maintient le statu quo quant à la tâche et ce, malgré la priorité initiale de l'employeur à vouloir l'augmenter. Félicitations !

PIERRE PATRY, NOUVEAU TRÉSORIER DE LA CSN C'est au cours du conseil confédéral de mars dernier que Pierre Patry a été élu au poste de trésorier de la CSN, à la suite du départ de Michel Lessard. Pierre Patry était président de la FNEEQ depuis 1997, après en avoir été secrétaire-général pendant six ans. Félicitations Pierre !

Ensemble... pour les cégeps !

**Rassemblement parallèle
au Forum sur l'avenir de l'enseignement
collégial sur l'initiative de la Coalition-cégeps.**

www.coalition-cegeps.qc.ca.edu

Activités continues sous un chapiteau à compter de midi : manifestation, repas à l'extérieur, compte-rendu des discussions par les représentantes et les représentants de groupes de la coalition, table ronde sur la formation générale organisée par les responsables des disciplines de la formation générale, musique et rafraîchissements.

Venez en grand nombre !

**à Québec le 9 juin 2004 à midi
devant l'Hôtel Loews Le Concorde.**

Inscription et informations auprès de votre syndicat.
(Déroulement, transport, etc.)

